

SYNTHESE ET ANALYSE DU RAPPORT DU DELEGATAIRE A L'ATTENTION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Par délibération POR 4/1089/06/CC du 18 décembre 2006 et par convention de délégation de service public n°06/192 la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a délégué au Yachting Club de la Pointe-Rouge (YCPR), association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901, le service de « gestion, animation et développement d'un pôle multisports nautiques, école de pêche sportive, accueil de grands évènements, école de voile et de glisse » sur une partie du plan d'eau et des terre-pleins du port de la Pointe-Rouge. Ce contrat a été conclu pour une période de 10 ans à compter du 1^{er} janvier 2007.

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données financières s'y rapportant. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante du délégant et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux suivant les dispositions de l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les informations ci-après présentent, avec un éclairage rétrospectif sur quatre exercices, les principaux indicateurs portant sur le service délégué de : gestion, animation et développement d'un pôle multisports nautiques, école de pêche sportive, accueil de grands évènements, école de voile et de glisse sur une partie du plan d'eau et des terre-pleins du port de la Pointe-Rouge.

Un tableau ci-annexé récapitule ces indicateurs.

I/ Compte rendu technique

L'YCPR doit effectuer sur la durée du contrat un montant de 193 000€ de travaux d'investissements définis au contrat et provisionner chaque année 40 000€ pour financer les autres travaux de renouvellement non prévus.

En 2010, le délégataire a réalisé les divers travaux suivants :

- Travaux neufs : réaménagement des locaux de stockage des appareils destinés à la pratique de la voile. Fermeture de la terrasse ouest. Mise en place d'un « monte personne » pour faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite au 1^{er} étage (bar, restaurant, salle réunion...). Ces travaux ne sont pas prévus par le contrat.
- travaux d'entretien : peinture de plusieurs salles, interventions sur mouillages. Ces travaux sont en revanche énoncés au contrat.

Aucun détail chiffré de ces travaux n'est donné ; il apparaît seulement au bilan un montant de 114 000€ d'investissements.

Par ailleurs, contrairement à ce que prévoit le contrat, le délégataire n'a constitué aucune provision pour travaux, se justifiant par le fait qu'il réalise chaque année des investissements plus importants que ceux prévus au contrat. En outre, la répartition de ces investissements entre le club et la DSP manque de lisibilité.

A défaut de provisions, le délégataire doit fournir davantage de précisions sur les travaux réalisés afin de permettre au délégant de suivre l'évolution de l'état des biens et de contrôler le respect des obligations contractuelles.

II/ Compte rendu financier et d'activité

1/ Tarifs et fréquentation

Les redevances concernant les usagers annuels ont fait l'objet d'un changement majeur en 2010 avec le passage à une tarification au m² en remplacement de la tarification à la catégorie du bateau.

Ce système a pour principal avantage d'être plus équitable et de permettre une comparaison des tarifs entre les ports communautaires.

En ce qui concerne la fréquentation, le nombre d'escales est en baisse sensible par rapport à 2009.

Le nombre d'usagers annuels reste stable depuis 2008 à 721 usagers pour 738 postes.

En 2010, 40 nouveaux usagers ont intégré la DSP après transfert d'usage. Ils se sont acquittés du tarif passager pendant un an. Le rythme de changements de propriétaires reste soutenu depuis 2008.

2/ Manifestations

Le délégataire respecte ses obligations contractuelles et organise de nombreux événements supplémentaires.

Après une nette amélioration du résultat des manifestations DSP entre 2007 et 2008, les résultats 2009 et 2010 ont baissé. Pour autant, le résultat reste bénéficiaire à 4k€. Les manifestations affichent un taux de subventionnement de 76% toutes collectivités confondues.

Marseille Provence Métropole verse, en application du contrat, une subvention de 32 K€ pour participer à l'équilibre de certaines manifestations spécifiées au contrat.

3/ Economie de la délégation

En 2010 le chiffre d'affaires est de 925 736 euros et augmente de 13%.

Par rapport à 2009 le total des produits est également en hausse de 13%. Cela s'explique par l'augmentation d'une part des tarifs de postes à flot annuels et passagers (les nouveaux membres qui s'acquittent d'une année au tarif passager) et d'autre part des subventions, notamment de la Ville de Marseille.

La DSP a augmenté de 56% le loyer qu'elle perçoit du Yachting, société qui gère le restaurant et filiale à 100% de l'YCPR qui s'élève à 60 000€.

Les charges augmentent également de 12.9% avec une hausse de l'ensemble des postes hormis les intérêts d'emprunt ; (frais de gardiennage :+19%, impôts et taxes :+37%, entretien:+20%, amortissements...).

L'impression globale sur l'évolution des charges est une augmentation nette sur plusieurs postes sans justification pertinente.

En 2009, le résultat de la délégation de service public reste stable mais toujours déficitaire de 16k€. Ce qui reste peu éloigné de l'équilibre. (Résultats : 2008 : -74k€, 2009 : -15k€, 2010 : -16k€).

4/ Relations financières avec MPM

L'YCPR a versé en 2010 une redevance de 514 k€ à MPM ; elle augmente en 2010 de 4.5%.

La redevance totale versée au délégant compte pour 49% du total des charges, et représente également 58% du chiffre d'affaires.

5/ Effectifs

En ce qui concerne les effectifs de la DSP, hors bénévoles et personnel intérimaire, le nombre est passé de 14 à 15 par le recrutement d'un moniteur de voile.

L'effectif du club est de 11 comme en 2009.

L'indication temps plein/temps partiel pour déterminer le nombre d'équivalent temps plein n'est pas fournie.

III/ Qualité du service

Un registre des réclamations est mis à disposition des usagers et 2 membres de l'association sont chargés de recueillir les doléances et d'en faire part au conseil d'administration.

Le délégataire ne précise pas si des plaintes ont été émises.

L'YCPR se fixe des objectifs de performance pour offrir un service de qualité à ses usagers, tant concernant les prestations fournies que la vocation sportive du club que dans la gestion et l'animation du club house.

L'YCPR s'engage pour le respect de l'environnement et a organisé en 2008, 2009 et 2010 le nettoyage d'une partie du plan d'eau.

IV/ Conclusion générale sur la vie du service durant l'exercice 2010

Concernant le rapport, un effort a été réalisé par le délégataire pour transmettre au délégant davantage d'informations en réponse aux préconisations des années antérieures. Toutefois, il manque encore des informations fondamentales comme le détail chiffré des travaux réalisés, l'état des immobilisations, la répartition du temps de travail du personnel et des charges entre club et DSP.

L'absence de détail chiffré des travaux réalisés ainsi que le défaut de provisions ne permet pas d'avoir de visibilité sur l'entretien des biens de la DSP.

L'équilibre financier de la DSP reste fragile; le résultat demeure toujours déficitaire malgré une amélioration constatée en 2010. Le développement du chiffre d'affaires semble tenir aux évolutions tarifaires et aux changements de propriétaires. A l'inverse les charges augmentent sensiblement sans justification évidente. Les résultats déficitaires de la DSP sont toutefois à nuancer au regard de l'importance de la redevance versée au délégant.

Concernant la qualité de service, l'YCPR affiche un palmarès sportif important, l'organisation de nombreuses manifestations ainsi que des actions en faveur de la protection de l'environnement.

Au cours de l'année 2010 aucune attribution n'a été effectuée par l'autorité portuaire, 40 changements de propriétaires (transfert d'usage) ont été enregistrés. La liste d'attente a été communiquée pour la première fois en 2010 ; elle ne comprend que 8 inscrits.